

15 DEC. 2008  
120011



*Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*

*La Ministre*

*Paris, le 11 DEC. 2008*

CAB 3 – EA/SD – Mc. D. 08-13529

→ Th. Landeau  
B. Bralmy  
→ Copie OMD

Monsieur le contrôleur général,

Par note du 27 octobre 2008, vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée du 23 au 25 septembre 2008 à la maison d'arrêt de Villefranche sur Saône. Vous souhaitez recueillir mes observations sur plusieurs points relatifs à la prise en charge médicale des personnes détenues dans cet établissement. Ces points concernent la collaboration des équipes médicales au sein des services de soins, la prise en charge des personnes présentant un handicap moteur et l'organisation des hospitalisations à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) des hospices civils de Lyon.

S'agissant de la collaboration entre praticiens somaticien et psychiatre, je vous précise tout d'abord que l'équipe de médecins somaticiens de l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) de la maison d'arrêt de Villefranche sur Saône est au complet. Trois médecins y interviennent en effet selon la répartition suivante : un médecin à 0,45 ETP, un médecin à 0,60 ETP, un médecin à 0,80 ETP, soit un total de 1,85 ETP.

Tous les partenaires sont convaincus de la nécessité d'approfondir les échanges entre l'équipe somatique et l'équipe psychiatrique mais le temps consacré à l'organisation de rencontres formelles à ce sujet est effectivement insuffisant. C'est pourquoi, le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Rhône-Alpes a demandé au directeur du centre hospitalier de Villefranche sur Saône de convoquer dans les semaines qui viennent le comité de coordination.

En application des dispositions des articles 6112-16 et 6112-23 du code de la santé publique, cette instance de concertation entre l'établissement pénitentiaire et les établissements de santé concernés doit se réunir régulièrement, et en tant que de besoin pour régler les difficultés ponctuelles. Le médecin responsable de l'UCSA et le psychiatre du secteur en charge des soins psychiatriques dans l'établissement pénitentiaire y sont présents.

La collaboration entre les deux équipes – psychiatrique et somatique- sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Concernant la prise en charge des personnes détenues présentant un handicap, je vous informe que des démarches sont actuellement en cours auprès des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Villefranche sur Saône. Elles n'ont pas, à ce jour, encore abouti, car il s'agit de trouver des réponses adaptées aux difficultés posées d'une part par les règles d'accès aux patients détenus et, d'autre part, par la multiplicité des intervenants exerçant dans ce type de service de soins infirmiers à domicile. C'est pourquoi la perspective de mise à disposition d'un temps plein d'aide soignant par le centre hospitalier de Villefranche sur Saône est également envisagée

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux de privation de liberté  
35, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

La prochaine réunion du comité de coordination reprendra cette réflexion et celle de l'accès aux soins de kinésithérapie.

Concernant enfin les difficultés de programmation des hospitalisations des personnes détenues à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI), je note qu'elles portent principalement sur les interventions chirurgicales.

Les contraintes rencontrées sont liées à l'organisation des équipes de chirurgiens et anesthésistes du centre hospitalier Lyon Sud où est située l'UHSI.

L'inspection de l'UHSI, prévue au début de l'année 2009 dans le cadre du programme régional et interdépartemental d'inspection de contrôle et d'évaluation (PRIICE), permettra de faire le bilan des difficultés de coordination entre l'UHSI et l'ensemble des UCSA. Cela permettra d'organiser des réponses adaptées au contexte local.

Je vous prie d'agréer, monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bachelot' with a stylized initial 'R' below it.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN